ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé : personnel

Question écrite n° 37481

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la santé et de la protection sociale de lui donner des informations sur les actions engagées dans son ministère pour la formation continue des agents. Il souhaite connaître les sommes consacrées à la formation continue dans ses services pour les années 2002 et 2003, ainsi que la somme moyenne par agent pour l'année 2002.

Texte de la réponse

Pour l'année 2002, 18 495 276 euros ont été consacrés à la formation continue des agents, 9 033 886 euros pour les frais pédagogiques et 9 461 390 euros au titre de la rémunération des stagiaires, 21 997 agents ont bénéficié d'une formation pour un total de 51 959 jours de formation. Le coût moyen, par agent formé, s'élève donc à : 840,81 euros (avec rémunération), soit 355,96 euros par jour de formation (soit 2,36 jours de formation/stagiaire) ; 410,69 euros (sans rémunération), soit 173,87 euros par jour de formation (soit 2,36 jours de formation/stagiaire). Pour l'année 2003, il a été consommé 18 599 972 euros, 9 052 698 euros pour les frais pédagogiques et 9 547 274 euros au titre de la rémunération des stagiaires, 24 209 agents ont bénéficié d'une formation pour un total de 54 607 jours de formation. Le coût moyen, par agent formé, s'élève donc à : 768,31 euros (avec rémunération), soit 367,54 euros par jour de formation (soit 2,25 jours de formation/stagiaire) ; 373,94 euros (sans rémunération), soit 178,88 euros par jour de formation (soit 2,25 jours de formation/stagiaire). Le nombre de stagiaires formés a donc progressé de 10 % d'une année sur l'autre et le nombre de jours de formation de 5 %. Les priorités opérationnelles ont porté sur les thèmes suivants : promotion professionnelle : poursuite de l'ensemble des actions de préparation aux concours, effort particulier réalisé pour les formations liées à la mise en oeuvre du plan de résorption de l'emploi précaire (loi « Sapin ») ; formations liées à la sécurité des biens et des personnes, dont plan de formation « Biotox » ; formations liées au handicap (lancement d'une action de formation à la langue des signes française) ; formation des apprentis ; remboursement aux services déconcentrés des frais engagés pour la mise en oeuvre d'actions d'initiative nationale (actions de formations demandées par les directions d'administration centrale et mise en oeuvre dans les services déconcentrés) ; formations « 2e module » en continuité d'une première formation déjà réalisée. Une nouvelle priorité de formation s'est également imposée en cours d'année pour l'accompagnement de la réforme budgétaire (LOLF). Au cours du dernier trimestre, des formations au contrôle de gestion et au pilotage de la performance ont ainsi pu être mises en place.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37481
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE37481

Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2920
Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5877